



Ville de Pîrae
POLYNÉSIE FRANÇAISE TAHITI



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DELIBERATION N° 116/2016 DU 13 SEPTEMBRE 2016

Approuvant l'avenant n°6 du contrat d'affermage du service public de l'eau et autorisant le maire à le signer.

Date de convocation : 2 SEPTEMBRE 2016	L'an deux mille seize, le treize septembre, à seize heures trente minutes, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Edouard FRITCH, le maire. Conformément à l'article L.2121-15 du Code général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination des secrétaires de séance. Mesdames Yvette LICHTLE et Marie-Madeleine MAO, ont été désignées pour remplir cette fonction.						
Date d'affichage : 2 SEPTEMBRE 2016							
Date d'affichage du compte-rendu : 14 SEPTEMBRE 2016							
Date d'affichage de la présente délibération : 16 SEP. 2016							
Résultats des votes :							
VOTANTS	29						
POUR	29						
CONTRE	00						
ABSTENTION	00						
La délibération est adoptée à l'unanimité							
<table> <tr> <td>ELUS EN EXERCICE</td><td>33</td></tr> <tr> <td>PRESENTS</td><td>26</td></tr> <tr> <td>PROCURATION</td><td>03</td></tr> </table>		ELUS EN EXERCICE	33	PRESENTS	26	PROCURATION	03
ELUS EN EXERCICE	33						
PRESENTS	26						
PROCURATION	03						

	Présent	Absent	Procuration à
M. Edouard FRITCH	X		
Mme Yvette LICHTLE née BOHL	X		
M. Abel TEMARII	X		
Mme Marie Madeleine MAO	X		
M. Félix ATEM	X		
Mme Lorraine HUNTER née MO TAM PO	X		
M. Heimana TAURAA	X		
Mme Eliane LECHENE née LAUZUN	X		
M. Yvonnick RAFFIN	X		
Mme Yvannah TIXIER née POMARE	X		
M. Jean CHICOU		X	Abel TEMARII
Mme Miriama MACE		X	
M. Jean-Claude PAQUIER	X		
Mme Doris RAUFEA née DROLLET	X		
M. Léon MAKE		X	Heimana TAURAA
Mme Maire SVARC	X		
M. Christophe TAURAATUA	X		
M. Samuel MOO SUNG	X		
M. Maono TERE	X		
M. Christophe TEAO		X	
Mme. Riveta URAHUTIA	X		
M. Milton PARAUE	X		
Mme Taiana TEPU née THUNOT	X		
Mme Turere FOLIAKI née BAMBRIDGE	X		
Mme Rosana TEHOIRI	X		
M. Kapo MOU KAM TSE		X	
Mme Keehi WONG	X		
M. Raiarii TETOOPA		X	
M. Irvine Tekohututoua PARO	X		
Mme Béatrice VERNAUDON		X	Maiana BAMBRIDGE
Mme Maiana BAMBRIDGE	X		
M. Théodore TETUAETARA	X		
Mme Thilda HAREHOE née GARBUTT	X		

DELIBERATION N° 116 /2016 DU 13.09.2016

Approuvant l'avenant n°6 du contrat d'affermage du service public de l'eau et autorisant le maire à le signer.

LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE PIRAE

Ayant été régulièrement convoqué et le quorum ayant été atteint ;

Sous la présidence du maire de la commune ;

- VU la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée, portant statut d'autonomie de la Polynésie française, promulguée par l'arrêté n° 119 DRCL du 3 mars 2004 ;
- VU la loi n° 2004-193 du 27 février 2004, complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française, promulguée par l'arrêté n° 119 DRCL du 3 mars 2004 ;
- VU l'ordonnance n° 2007-1434 du 5 octobre 2007 modifiée, portant extension des première, deuxième et cinquième parties du Code Général des Collectivités Territoriales aux communes de la Polynésie française, à leurs groupements et à leurs établissements publics, ensemble la loi n° 2007-1720 du 07 décembre 2007 tendant à renforcer la stabilité des institutions et la transparence de la vie politique en Polynésie française et n° 2007-1787 du 20 décembre 2007 relative à la simplification du droit ;
- VU la loi n° 71-1028 du 24 décembre 1971 modifiée, relative à la création et à l'organisation des communes dans le territoire de la Polynésie française, promulguée par l'arrêté n° 31/AA du 6 janvier 1972 ;
- VU le décret n° 72/407 du 17 mai 1972 portant création de communes dans le territoire de la Polynésie française ;
- VU l'arrêté n° 173/AA du 30 janvier 1965 instituant la commune de Pirae ;
- VU La délibération n°78/2013 du 25 septembre 2013 approuvant le contrat d'affermage du service de l'eau ;
- VU la délibération n°73/2014 du 4 septembre 2014 approuvant l'avenant n°1 de la convention d'affermage du service public de l'eau et autorisant le maire à le signer ;
- VU La délibération n°12/2015 du 12 février 2015 approuvant l'avenant n°2 du contrat d'affermage du service public de l'eau et autorisant le maire à le signer ;
- VU La délibération n°43/2015 du 28 mai 2015 approuvant l'avenant n°3 du contrat d'affermage du service public de l'eau et autorisant le maire à le signer ;
- VU La délibération n°59/2015 du 18 juin 2015 approuvant l'avenant n°4 du contrat d'affermage du service public de l'eau et autorisant le maire à le signer ;
- VU La délibération n°122/2015 du 9 décembre 2015 approuvant l'avenant n°5 du contrat d'affermage du service public de l'eau et autorisant le maire à le signer ;
- VU les explications fournies par Monsieur Edouard FRITCH, Maire ;

Considérant que le service public de l'eau de la commune de Pirae a été délégué par un contrat d'affermage le 1^{er} octobre 2013 à la Polynésienne des Eaux ;

Considérant que des travaux dits urgents et prioritaires pour un montant de 71 081 181 MF CFP HT doivent être réalisés (rénovation des réseaux AEP et mise en conformité des branchements sur les quartiers de Tenaho – Atihao et Hamuta).

Considérant que le projet d'avenant n°6 au contrat d'affermage précité organise cette modification ;

Après en avoir délibéré en sa séance du 13.09.2016

ADOpte A L'UNANIMITE	
VOTANTS	29
POUR	29
CONTRE	00
ABSTENTION	00

ADOpte :

Article 1^{er} : Le projet d'avenant n°6 au contrat d'affermage du service public de l'eau est approuvé.

Article 2 : Le maire, ou en cas d'empêchement son adjoint dans l'ordre du tableau, est autorisé à signer l'avenant n°6 du contrat d'affermage, annexé à la présente délibération.

Article 3 : La présente délibération, qui sera enregistrée, communiquée partout où besoin sera, est prise pour valoir ce que de droit.

Pour le maire empêché

Le Maire, *h*

Le 1^{er} Adjoint



Mme Yvette LICHTLE
Edouard FRITCH



Acte rendu exécutoire après envoi à la Subdivision administrative

Le 16 SEP. 2016 et publication du 16 SEP. 2016

Pour le maire empêché

Le 1^{er} Adjoint,



Mme Yvette LICHTLE
Edouard FRITCH
Le Maire





Ville de Pirae



**Polynésienne
des Eaux**

Délégation par affermage du service public de l'eau potable

Avenant n°6 au contrat d'affermage du 1^{er} octobre 2013

Entre :

La commune de Pirae, représentée par Monsieur Edouard FRITCH, son Maire, agissant en sa qualité en vertu des pouvoirs qui lui ont été conférés par le Conseil Municipal par délibération N°13/2015 du 12 février 2015, désignée dans ce qui suit par « la Collectivité »,

D'une part,

Et :

La Polynésienne des Eaux, Société par action simplifiée au capital de 770 000 000 F. CFP, inscrite au registre du commerce sous le numéro RCS PAPEETE TPI 9221 B (245 563), ayant son siège social à Papeete, représentée par Monsieur Stéphane MARTIN DIT NEUVILLE, Directeur Général, ayant pouvoir à cet effet, et désignée ci-après par « le fermier »,

D'autre part,

Préambule :

Depuis le 1^{er} octobre 2013, le service public de l'eau potable de la commune de Pirae a été délégué à la Polynésienne des Eaux par contrat d'affermage.

Suite à l'obtention de subventions publiques en 2015, les opérations n°8 (T1) et n°9 (Z1) pour un montant respectifs de 72,5 MF CFP HT et 141,9 MF CFP HT (soit un total de 214,4 MF CFP HT) ont été supprimées (cf. avenant n°3 du 28 mai 2015).

Il était alors prévu que ces opérations seraient remplacées par d'autres travaux jugés urgents et prioritaires.

Durant cette année 2016, trois opérations de rénovations de réseaux AEP ont été identifiées et jugées comme urgentes et prioritaires :

- Rénovation du quartier de Tenaho (compte tenu du projet communal de réfection de chaussée) pour un montant de **13 194 731 CFP HT** ;
- La mise en conformité des branchements du quartier Gadiot – chemin Atihao (compte tenu de la rénovation de la canalisation rue Temarii réalisée dans le cadre de la T1 dont les travaux doivent débuter début 2017) pour un montant de **30 132 490 CFP HT** ;
- La pose d'une canalisation d'alimentation du secteur haut de Hamuta (lotissement OPH Coteau de Hamuta et Hamuta Val) et condamnation du réseau venant de Fare Rau Ape pour un montant de **27 753 960 CFP HT**.

En conséquence, les parties ont convenu ce qui suit :

Article 1 : Ajout de nouveaux travaux concessifs en remplacement des opérations n°8 (T1) et n°9 (Z1)

Les travaux suivants (tel que précisé dans le détail estimatif de l'annexe 1 et les plans de l'annexe 2 du présent avenant) sont ajoutés au titre des travaux concessifs du contrat d'affermage du service public de l'eau potable de la commune de Pirae en remplacement des travaux retirés en mai 2015 (cf. avenant n°3 du 28/5/2015) :

OUVRAGES	DESCRIPTION DES TRAVAUX A REALISER	MONTANT EN XPF HT	DATE LIMITE D'EXECUTION
Canalisations	Rénovation réseau et report de branchement quartier Tenaho	13 194 731 F XPF	FIN 2016
Canalisations	Rénovation et mise en conformité des branchements Quartier Gadiot	30 132 490 F XPF	1 ^{er} SEMESTRE 2017
Canalisations	Pose réseau AEP Haut de HAMUTA	27 753 960 F XPF	1 ^{er} SEMESTRE 2017
Montant total avenant 6 :		71 081 181 F XPF	

Article 2 : Clauses diverses

Toutes les clauses du contrat qui ne sont ni modifiées par le présent avenant, ni contraires aux stipulations de ce dernier restent en vigueur.

Article 3 : Entrée en vigueur

Le présent avenant entrera en vigueur à la date de son rendu exécutoire.

Fait à Pirae, en quatre exemplaires, le.....

Pour la Collectivité

Pour le Fermier

**Le Maire
Edouard FRITCH**

**Le Directeur Général Délégué
Stéphane Martin Dit Neuville**

Annexe 1 : Détail estimatif des travaux concessifs :

- **Hamuta**
- **Tenaho**
- **Gadiot**

Chemin Atihao (Quartier Gadiot)

02	Rue Gadiot				
N°	Désignation	Qté	U	PU	Total
203	Pose de canalisation pour antennes en tranchées sous servitude en terre, dimension 0,60 x 1,10 m (prix au mètre linéaire)	705	ml	14 460	10 194 300
202,1a	découpe bitume (prix au mètre linéaire)	1 410	ml	820	1 156 200
202,1b	bitume, enrobage à chaud (prix au m²)	604	m2	9 100	5 496 400
211	Réalisation d'une tranchée pour un passage sous dalot (prix au mètre linéaire)	20	ml	43 410	868 200
305	Canalisation PEHD 100RD DE 63 PN 20 ou PVC 63 PN 16 (prix au mètre linéaire)	455	ml	1 870	850 850
311,1	Canalisation PVC DE 160 PN 10 (prix au mètre linéaire)	250	ml	4 240	1 060 000
322	Vidange DN100 sur canalisation DN125-150	2	U	227 310	454 620
331	Ventouse DN20 sur canalisation DN50-125	2	U	79 000	158 000
332	Ventouse DN20 sur canalisation DN150-250	2	U	95 680	191 360
348	Vanne DN150	1	U	196 080	196 080
361	Branchement en PEHD DE 25 ou 32 sur toutes canalisations	58	U	78 250	4 538 500
364	Départ en PEHD DE 63 ou PVCP 63 sur canalisation DN50-125	1	U	195 980	195 980
365	Départ en PEHD DE 63 ou PVCP 63 sur canalisation DN150-200	8	U	237 490	1 899 920
373	Départ canalisation DN100 sur canalisation DN100-125	1	U	209 750	209 750
374	Départ canalisation DN100 sur canalisation DN150-200	1	U	261 110	261 110
384,1	Pour branchement DN20-40	36		61 190	2 202 840
384,3	Pour branchement DN125-200	2	U	99 190	198 380
401	Ensemble compteur DN15	-	U	21 170	-
411	Regard PEHD pour comptages en DN15 et DN20	-	U	10 280	-
TOTAL					30 132 490

Hamuta

15 16	Hamuta				
N°	Désignation	Qté	U	PU	Total
203	Pose de canalisation pour antennes en tranchées sous servitude en terre, dimension 0,60 x 1,10 m (prix au mètre linéaire)	705	ml	14 460	10 194 300
202,1a	découpe bitume (prix au mètre linéaire)	1 410	ml	820	1 156 200
202,1b	bitume, enrobage à chaud (prix au m²)	564	m2	9 100	5 132 400
211	Réalisation d'une tranchée pour un passage sous dalot (prix au mètre linéaire)	20	ml	43 410	868 200
317	Canalisation fonte standard DN150 (prix au mètre linéaire)	705	ml	10 370	7 310 850
332	Ventouse DN20 sur canalisation DN150-250	3	U	95 680	287 040
348	Vanne DN150	3	U	196 080	588 240
322	Vidange DN100 sur canalisation DN125-150	2	U	227 310	454 620
374	Départ canalisation DN100 sur canalisation DN150-200	2	U	261 110	522 220
380	Départ canalisation DN150 sur canalisation DN250	1	U	396 890	396 890
384,2	Pour branchement DN50-100	2	U	78 790	157 580
408	Ensemble compteur DN100	2	U	342 710	685 420
TOTAL					27 753 960

TENAHO

23 Planche 16 Tenaho					
N°	Désignation	Qté	U	PU	Total
201	Pose de canalisation pour antennes en tranchées sous servitude en terre, dimension 0,40 x 1,10 m (prix au mètre linéaire)	164	ml	9 690	1 589 160
202,1a	découpe bitume (prix au mètre linéaire)	164	ml	820	134 480
202,1b	bitume, enrobage à chaud (prix au m²)	98	m²	9 100	895 440
307,1	Canalisation PVC 90 PN 10 (prix au mètre linéaire)	164	ml	2 790	457 560
361	Branchement en PEHD DE 25 ou 32 sur toutes canalisations	5	U	78 250	391 250
370	Départ en PEHD DE 90 ou PVCP 90 sur canalisation DN80-125	2	U	206 810	413 620
	Pose hydrostab 80	1	U	451 873	451 873
TOTAL					4 333 383

24 Tenaho planche 17					
N°	Désignation	Qté	U	PU	Total
201	Pose de canalisation pour antennes en tranchées sous servitude en terre, dimension 0,40 x 1,10 m (prix au mètre linéaire)	319	ml	9 690	3 091 110
305	Canalisation PEHD 100RD DE 63 PN 20 ou PVC 63 PN 16 (prix au mètre linéaire)	319	ml	1 870	596 530
361	Branchement en PEHD DE 25 ou 32 sur toutes canalisations	13	U	78 250	1 017 250
364	Départ en PEHD DE 63 ou PVCP 63 sur canalisation DN50-125	2	u	195 980	391 960
202,1a	découpe bitume (prix au mètre linéaire)	179	U	820	146 780
202,1b	bitume, enrobage à chaud (prix au m²)	-	U	9 100	-
Poste sup.	Reprise de béton sur 10 cm minimum	89,5	m²	4 765	426 468
TOTAL					5 670 098

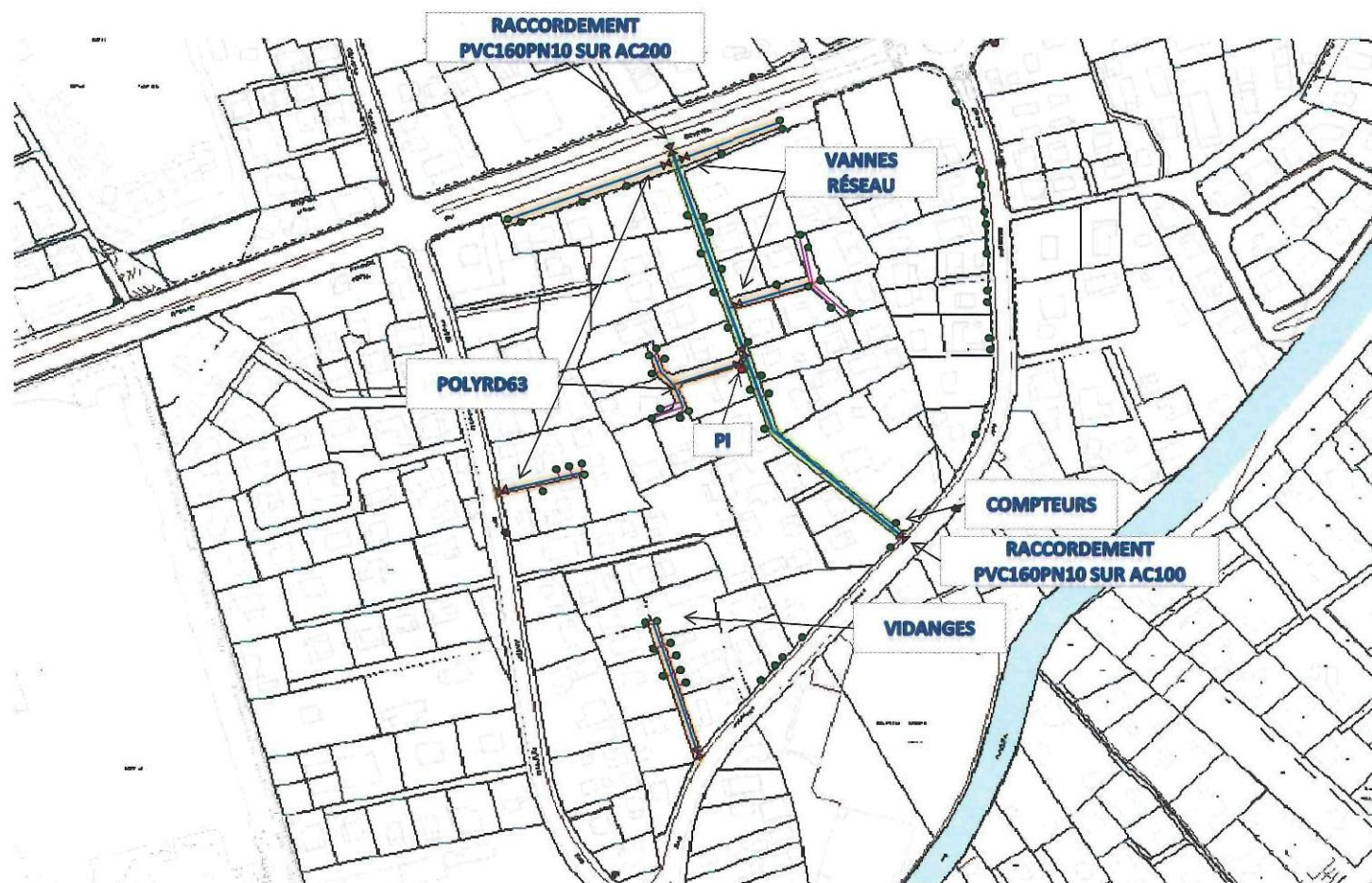
25 Tenaho planche 18					
N°	Désignation	Qté	U	PU	Total
201	Pose de canalisation pour antennes en tranchées sous servitude en terre, dimension 0,40 x 1,10 m (prix au mètre linéaire)	125	ml	9 690	1 211 250
202,1a	découpe bitume (prix au mètre linéaire)	125	ml	820	102 500
202,1b	bitume, enrobage à chaud (prix au m²)	75	m²	9 100	682 500
308,2	Canalisation PVC 110 PN 16 (prix au mètre linéaire)	125	ml	3 700	462 500
361	Branchement en PEHD DE 25 ou 32 sur toutes canalisations	4	U	78 250	313 000
373	Départ canalisation DN100 sur canalisation DN100-125	2	U	209 750	419 500
TOTAL					3 191 250

13 194 731

MONTANT TOTAL	71 081 181
----------------------	-------------------

Annexe 2 : plans des travaux concessifs :

- **Hamuta**
- **Tenaho**
- **Gadiot**



AVP

Tranche 2

PLAN 02 RENOUELEMENT
CANALISATION RUE GADIOT

Compte Analytique

Echelle
Sans

Dessiné par
C.LAUGROST

Date
22/10/2015

Vérifié par
RLO

Observations :

RACC PVC160PN10 SUR AC200 : 1
RACC PVC160PN10 SUR AC100 : 1
PVC160PN10 : 250 ml
POLYRD63 : 655 ml
REPORT BRANCHEMENTS : 72
VIDANGES : 10
VANNES RESEAU : 12



PVC160PN10
POLYRD63
VANNE RESEAU
COMPTEURS
VIDANGE
PI



AVP

Tranche 2

PLAN 15 16 RENOUVELLEMENT
CANALISATION FT150 HAMUTA
POUR REPORT ALIMENTATION OPH
HAMUTA VAL ET OPH COTEAUX DE
HAMUTA

Compte Analytique

Echelle
Sans

Dessiné par
RLO

Date
26/10/2015

Vérifié par
RLO

Observations :

RACC FT150 SUR AC350
FT150 : 705 ml
REPRISE ALIM OPH : 2
SUPPRESSION ALIM : 2



-  FT150
-  VANNE RESEAU
-  VENTOUSE
-  VIDANGE

Planche16

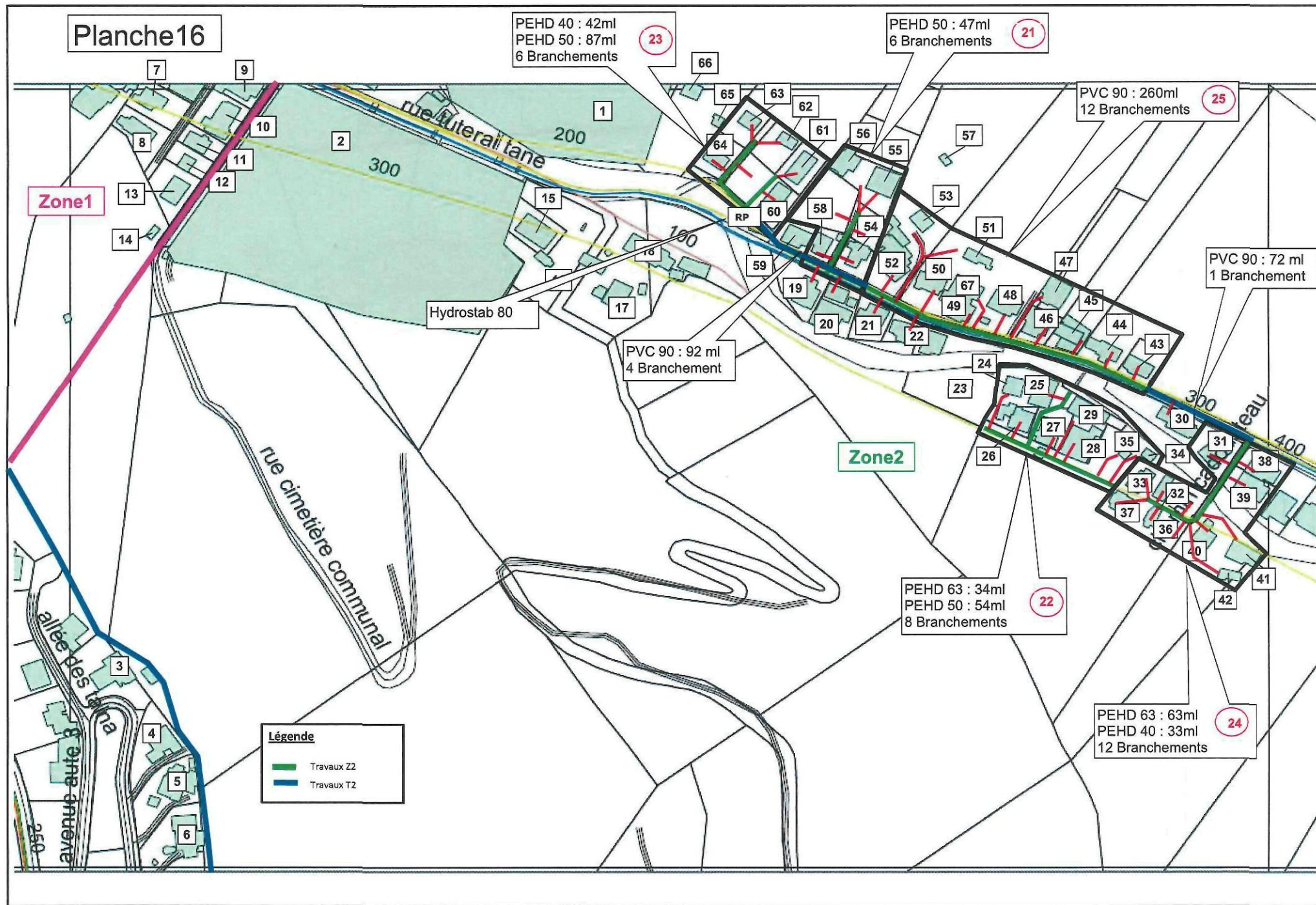


Planche17

Zone2

PVC 110 : 520ml
46 Branchements

48

PEHD 63 : 179ml
6 Branchements

PEHD 50 : 56ml
6 Branchements

26

PEHD 63 : 140ml
7 Branchements

Légende

- Travaux Z2
- Travaux T2

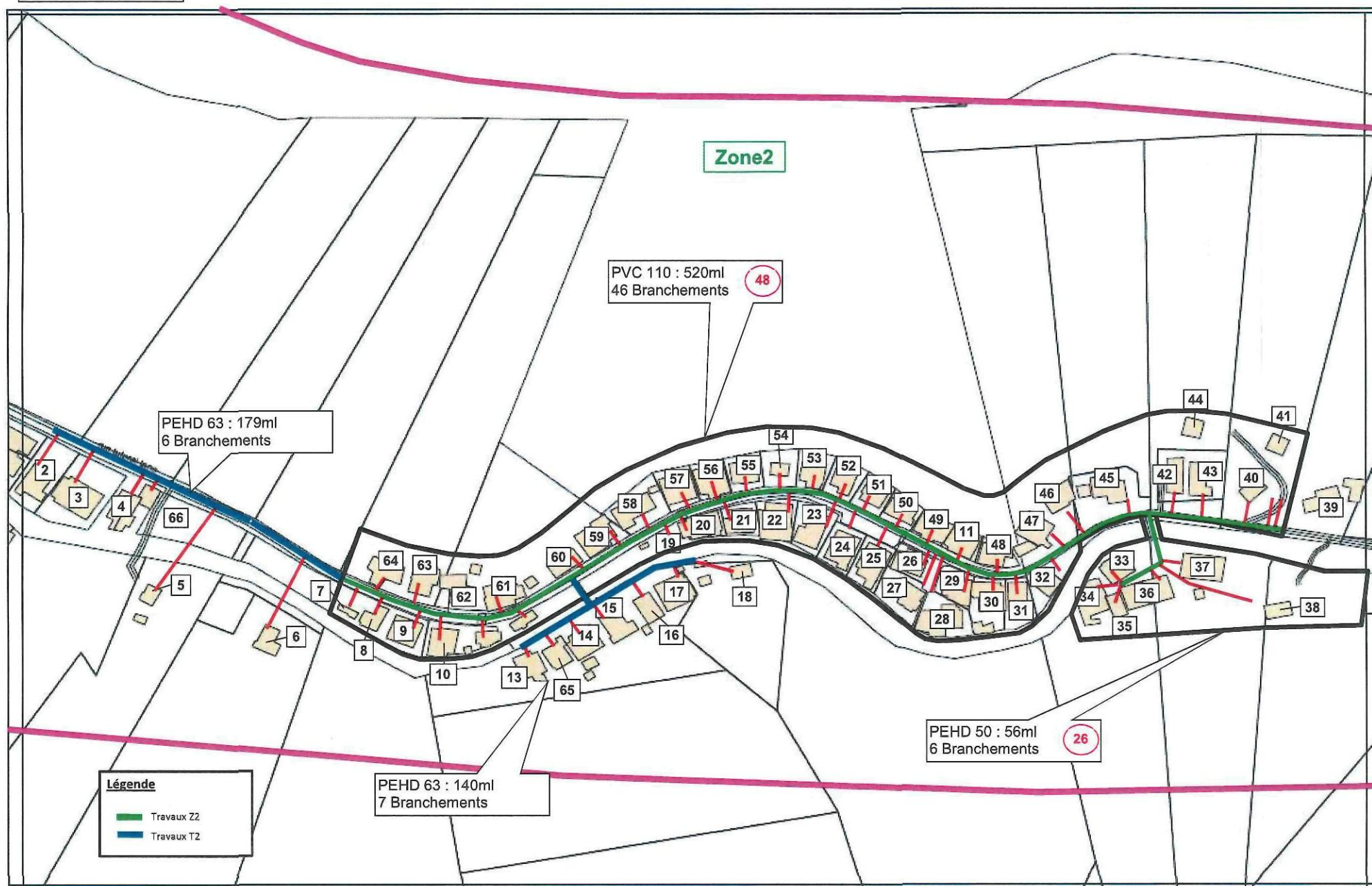


Planche18

